

23.08.2001 - 13:31 Uhr

## La Société suisse des hôteliers a dit oui au salaire minimal de 3000 francs dans l'hôtellerie et la restauration

Zurich (ots) -

A l'occasion d'une Assemblée des délégués extraordinaire, la Société suisse des hôteliers (SSH) a approuvé les adaptations de la CCNT 98 pour les années 2002 et 2003, qui avaient été déjà entérinées en été par les comités directeurs des associations contractantes (AGAB, Hotel & Gastro Union et Gastrosuisse). La Convention collective nationale de travail pour les hôtels, restaurants et cafés est ainsi assurée pour deux années supplémentaires.

Les adaptations prévoient, dès 2002, de faire passer le salaire brut minimal de Fr. 2510.- à Fr. 3000.-. Il s'agit là d'un pas décisif pour le partenariat social ainsi que pour l'image de la branche. Il sera toutefois possible de descendre en dessous de ce salaire, mais uniquement dans des cas exceptionnels bien définis: pour les établissements des régions économiquement faibles, conformément à la loi fédérale sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LIM), et pendant les 6 premiers mois en cas de premier emploi dans la branche. Néanmoins, le salaire pour ces collaborateurs a été augmenté de Fr. 190.- (voir encadré). Le salaire minimal pour un collaborateur avec apprentissage va passer de Fr. 3210.- à Fr. 3350.- en 2002 et à Fr. 3500.- en 2003.

L'accord conclu pour deux années permet d'assurer, voire de consolider la CCNT pour les hôtels, restaurants et cafés ainsi que notre partenariat social dans une phase importante (ouverture des marchés du travail, accords bilatéraux avec l'UE, pénurie de personnel, nouvelle loi sur le travail, etc.).

Catégorie I - collaborateurs sans apprentissage

aujourd'hui: 2'510.--

2002 (1er janvier ou saison d'été): 3'000.-- (LIM: 2'700.--)

2003 (1er janvier ou saison d'été): 3'100.-- (LIM: 2'790.--)

Catégorie II - collaborateurs avec apprentissage

aujourd'hui: 3'210.--

2002: 3'350.--

2003: 3'500.--

Catégorie III - collaborateurs avec formation supérieure, responsabilité particulière ou longue expérience professionnelle

aujourd'hui: 3'970.--

2002: 4'090.--

2003: 4'210.--

Contact:

Claudio Casanova, président commission droit du travail,

Tél. +41 31 370 41 11;

Thomas Jaisli, chef du service juridique SSH, Tél: +41 31 370 41 11.

[ 016 ]

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004113/100009806> abgerufen werden.